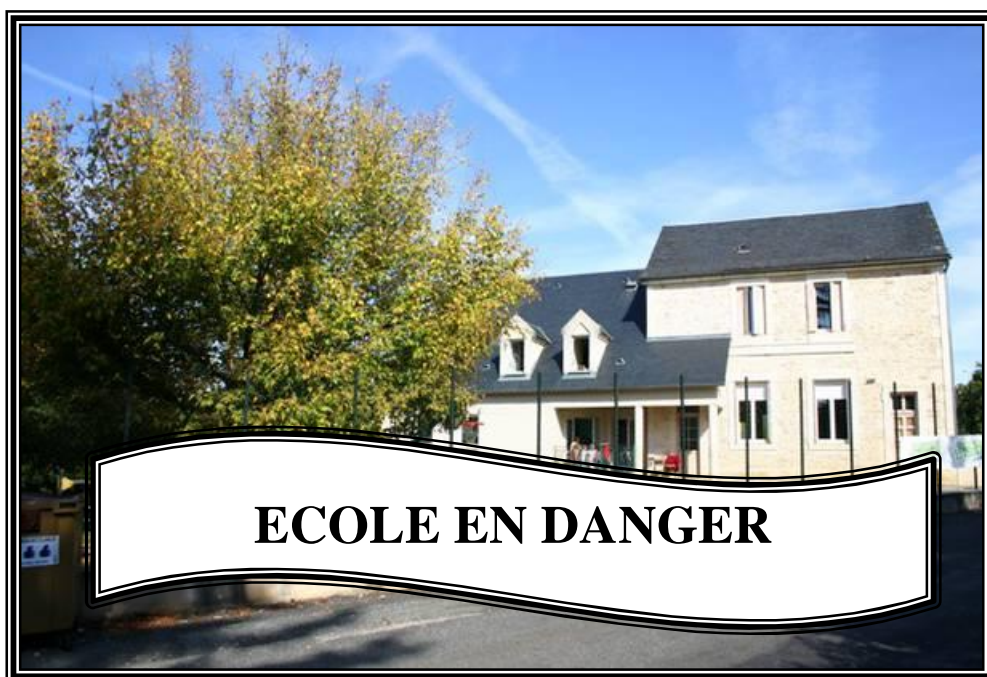


Le petit Baladin

Commune de BALADOU



Soyons prêts à nous mobiliser

Janvier 2016

Bulletin municipal n°29

Le mot du Maire

Chères Baladines, chers Baladins,

En ce début d'année, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2016 ainsi qu'une très bonne santé. J'espère que cette année vous permettra de réaliser tous vos projets, des plus petits aux plus grands. Je souhaite également un bon rétablissement à ceux qui sont en convalescence ; enfin, j'ai une pensée pour ceux qui nous ont quittés en cette fin et début d'année.

2016 sera pour le conseil municipal une année d'étude de projets et peut être de réalisations, avec la mise aux normes de la salle des fêtes et son agrandissement (réalisation d'une scène, WC pour handicapés, réfection du sol de la cuisine) et l'étude de faisabilité d'un bâtiment photovoltaïque, permettant de ranger le matériel de la commune ainsi que de louer deux autres parties à des artisans locaux.

Tout d'abord, je souhaite faire le point sur les finances du multiservices car il semble que quelques incompréhensions subsistent.

Ce projet a été financé par des subventions, ensuite par une grosse partie du legs des biens de Mr Fernand Boix, enfin par un emprunt à court terme (sur 2 ans) de 300 000€, emprunt que nous venons de rembourser intégralement fin décembre après avoir perçu la totalité de la TVA.

Cette TVA, que nous devions récupérer à un taux de 15,6 % sur l'ensemble des travaux (taux appliqué aux collectivités) a été, par un mécanisme fiscal, récupérée en totalité au taux de 19,6 %.

Nous avons donc récupéré plus de TVA que prévu ce qui nous a permis de solder également l'emprunt pour l'achat de la maison Lestrade devenue la bibliothèque municipale, et ainsi de désendetter notre commune plus rapidement.

À ce jour, la dette communale s'élève à 103 363.37€ au 1^{er} janvier 2016 (et sera de 84 581.78€ au 31 décembre 2016), ce qui traduit une gestion saine des finances communales.

En outre, l'inquiétude dont je vous faisais part dans le petit baladin de janvier 2015 au sujet des écoles prend encore plus d'ampleur aujourd'hui.

Notre école est de plus en plus menacée de fermeture au profit de regroupements scolaires. L'Inspection d'Académie veut que nos enfants soient dirigés sur le projet d'école de Saint-Sozy. Une fois leur scolarité primaire terminée, ces enfants seraient orientés vers le collège de Souillac, ce qui contribuerait à affaiblir le collège de Martel. Ces constructions de nouvelles écoles dont les budgets avoisinent les 1 200 000 € sont-elles pertinentes ? Nos écoles fonctionnent très bien, sont aux normes, et la commune a toujours réalisé les investissements nécessaires et toujours répondu favorablement aux demandes de l'Education Nationale : sur les nouvelles technologies avec les tableaux numériques, sur les nouveaux rythmes scolaires pour lesquels nous avons été les premiers dans la mise en place. Aujourd'hui, on nous demande de fermer nos écoles. Quel devenir pour nos employés communaux qui y sont affectés ? Quel financement pour les enfants scolarisés dans d'autres communes ? Beaucoup de questions restent sans réponse. Les trois conseils municipaux de Martel, Cuzance et Baladou ont délibéré pour la création d'un nouveau RPI, afin de pouvoir conserver nos écoles et nos postes d'enseignants. Mais la partie n'est pas encore gagnée ; aussi nous comptons sur vous pour montrer votre attachement à ces écoles où l'on apprend à nos enfants les bases de la République dans des conditions respectables, sans surcharge d'élèves dans les classes, où l'enseignement reste de qualité.

Au delà de nos écoles, ce sont tous nos services de proximité qui sont menacés, la loi NOTRe contribuant avec toutes ses réformes à la désertification de nos campagnes.

En conclusion : restons mobilisés

Jean-Philippe PAGEOT

Intercommunalité

La communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne s'est dotée depuis peu d'un site internet. Vous pourrez trouver les coordonnées de chaque service mais également diverses informations sur le fonctionnement et les actualités de la communauté sur www.cauvaldor.fr

Nouvelle carte régionale

Depuis le 1er janvier les régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon ont fusionné. Le nouveau territoire compte désormais 13 départements et s'étend sur 72 724 km², ce qui en fait la troisième plus vaste région de France. Elle regroupe près de 5 684 000 habitants.

Le nom « Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées » n'a pas vocation à être définitif. Juxtaposant les noms des anciennes régions par ordre alphabétique, il est celui retenu par la loi en attendant qu'un nouveau nom soit choisi par décret en Conseil d'État sur proposition du conseil régional de la région fusionnée, décision devant intervenir avant le 1er juillet 2016.

La première assemblée plénière s'est tenue à Toulouse le lundi 04 janvier pour les 158 nouveaux conseillers régionaux. Carole DELGA a été élue présidente de cette collectivité. 15 vices présidents sont en charge de différents domaines tels l'aménagement du territoire ; l'économie maritime ; éducation jeunesse et sport ; agriculture et enseignement agricole ; tourisme et thermalisme ; transition écologique et énergétique ; attractivité régionale et relations internationales ; emploi formation professionnelle et apprentissage ; mobilités et infrastructures de transport ; montagne et ruralité notamment.

Le LOT est représenté par:

- M. Vincent LABARTHE, agriculteur, Maire de Saint-Colombe -- 9ème vice président de la région, en charge de l'agriculture et de l'enseignement agricole



- Mme Marie PIQUE, gérante d'un restaurant SNCF -- 15ème vice Présidente de la région, en charge des solidarités, des services publics et de la vie associative

- M. Raphael BAUDET, chirurgien dentiste, Maire de Floirac



Conseil Municipal Jeunes

Les 9 membres du conseil municipal jeunes se réunissent en mairie afin de poursuivre leurs projets ; des questions types ont été rédigées en vue des interviews des aînés et les aménagements du parcours de santé déterminés. Cela permettra des demandes de devis afin de rechercher des subventions potentielles.

Population de Baladou

Population municipale :	405 (personnes habitant la commune)
Population comptée à part :	16 (personnes en maison de retraite ou étudiants résidant dans une autre commune pour leurs études)
Population totale :	421

Liste électorale

La liste principale :

- durant la période de révision exceptionnelle liée aux élections régionales de décembre 2015, la mairie a enregistré 4 inscriptions d'office (jeunes de 18ans), 4 demandes volontaires d'inscription et 1 radiation
- aucune demande d'inscription n'a été déposée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015 pour être électeur sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2016. Toutefois 4 radiations pour déménagement ou décès ont été comptabilisées.

Total des inscrits au 10 janvier 2016 : 346 personnes dont 168 électeurs et 178 électrices.
(dont 2 électeurs établis hors de France et votant à l'étranger)

Quelques statistiques



	hommes	femmes	total
de 18 à 20 ans	7	11	18
de 21 à 30 ans	22	14	36
de 31 à 45 ans	29	34	63
de 46 à 60 ans	48	38	86
de 61 à 75 ans	46	55	101
de 76 à 90 ans	14	21	35
de 91 à 95 ans	2	5	7
	168	178	346

Liste complémentaire municipale* : 2 inscriptions volontaires soit un total de 5 inscrits dont 3 électeurs et 2 électrices.

Liste complémentaire européenne* : 2 inscriptions volontaires soit un total de 5 inscrits dont 3 électeurs et 2 électrices.

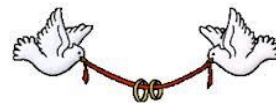
* Electeurs de l'Union Européenne habitant Baladou

Etat civil



Naissance 04 octobre Arthur PALLARES

Mariages 15 mai 2015 Christine CAILLE et Henri DESPRETZ
19 septembre Delphine SARNEL et Nicolas LABRO



Décès 24 janvier Robert PINSAC
1^{er} mai Pierre LEYMARIE
27décembre Thérèse Claire LENORMAND

Demandes d'urbanisme

Accordées : 5 certificats d'urbanisme informatifs
4 certificats d'urbanisme opérationnels
14 déclarations préalables de travaux (4 piscines, 2 clôtures, 3 toitures et 3 aménagements)
9 permis de construire (3 maisons d'habitation, 4 bâtiments agricoles et 2 aménagements)

Refusées : 2 certificats d'urbanisme opérationnels

Pour rappel, l'urbanisme est encadré par la loi mais aussi par les prescriptions locales mentionnées dans le plan local d'urbanisme de la commune, notamment sur les matériaux et teintes admises par zones de cartographie. Les demandes de travaux ont pour but d'assurer le respect des règles d'utilisation du sol et éviter les infractions au regard des textes.

Quels que soient les types de construction (garage, abri de jardin, appentis), d'amélioration ou d'aménagement extérieur (pose d'une porte ou fenêtre, véranda etc.) la non déclaration de ces travaux constitue une infraction. Outre les sanctions pénales et administratives, des sanctions civiles et fiscales peuvent être mises en œuvre.

Noël des aînés

Comme chaque année les habitants de Baladou de plus de 75 ans enregistrés sur les listes électorales ont reçu une invitation de la commune.



24 personnes ont répondu présent au repas qui fut pris le samedi 19 décembre à midi à l'Atelier du Goût en présence d'élus.

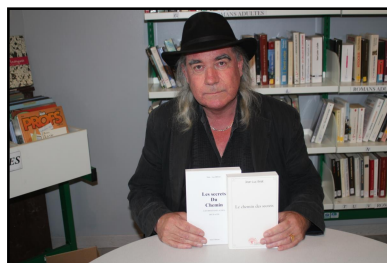
Pour les absents vivant à Baladou, un colis gourmand leur a été remis par les conseillers. Cela a concerné 17 personnes dont 6 couples.

Les 11 aînés résidant en maison de retraite ont quant à eux reçu une boîte de chocolats.

Bibliothèque

La bibliothèque baladine a accueilli des séances de dédicaces en cette fin d'année:

- Tout d'abord, le samedi 03 octobre, un auteur connu de tous sur la commune, Jean Luc BRIAT, habitant de Pomié.
- Puis, samedi 14 novembre, Catherine LAMIC, également auteur local car vivant sur une commune voisine, Montvalent.



Nouveau parking



Suite à la rétrocession du délaissé de route départementale par le Conseil Départemental à la commune, cette ancienne aire castinée prend peu à peu l'aspect d'un réel parking. Des aménagements et la signalisation seront installés prochainement.

Abri bus lycéens

Depuis 2 ans maintenant un transport scolaire est assuré entre St Denis-lès-Martel et Souillac pour les élèves scolarisés dans les lycées de Souillac.

Jusqu'alors, le point de montée situé sur le parking castiné privé (chez Lili) n'offrait aucun espace abrité.

Avec le déplacement du point de montée dans le bus vers le nouveau parking, l'aire d'attente a été sécurisée et un abri implanté.



Radars pédagogiques



Il y a quelques semaines 2 radars pédagogiques ont été installés dans la traversée du bourg.

Vous avez du remarquer leur présence dans chaque sens de circulation, au niveau du parking en venant de Martel, et au croisement de la route vers Pomié lorsque l'on vient de Souillac.

Ces aménagements font suite au constat récurrent de vitesse excessive sur cette portion de route pourtant en agglomération, donc limitée à 50km/h. Leur achat a été partiellement financé grâce à la « Dotation d'amendes de police ».

Travaux d'enfouissement des réseaux

Depuis juin des travaux animent la traversée du bourg, du croisement de Pomié au passage à niveau, jusqu'à Baillargual.

La Fédération Départementale d'Énergies du Lot, en accord avec France Télécom et la commune, a entrepris d'enfouir les câbles aériens présents au dessus de nos têtes.

Ainsi les poteaux présents sur le bord de la route disparaissent au fur et à mesure des interventions.



Lors de ces travaux, un éclairage public a été installé en bordure de route afin d'offrir une visibilité nocturne, aux abords du restaurant, de la bibliothèque mais également du parking récemment créé où les lycéens ont leur point de montée du transport scolaire à destination de Souillac.



Le vieux chêne

Ce vieux chêne en face de la mairie donnait des inquiétudes et devait être élagué. Il s'est avéré qu'il était en fin de vie et qu'il devenait dangereux. Il a donc fallu l'abattre, son tronc étant creux.



Il a été proposé de vendre son bois au profit du Téléthon. Si des personnes sont intéressées, le faire savoir à la mairie.

Syded

Visite à St Jean Lagineste

Le 26 octobre, le Syded et la mairie de Baladou ont organisé une visite gratuite guidée du centre de valorisation de St Jean Lagineste.

Une trentaine de personnes ont pris un car affrété pour l'occasion par le Syded. Cette visite a permis de mieux comprendre l'intérêt du tri sélectif et a donné quelques pistes pour mieux l'appliquer.

Ce genre de visite est toujours possible et sera renouvelée l'an prochain pour tous ceux qui le souhaiteraient.



Nous vous rappelons que l'acquisition d'un composteur est toujours possible. Se renseigner auprès d'Isabelle Griset, déléguée Syded.

Quelques nouveautés réglementaires au 1^{er} janvier 2016

* Une **couverture complémentaire santé collective** (mutuelle d'entreprise) doit être proposée par tout employeur du secteur privé à tous les salariés, en complément des garanties de base de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale. Tous les employeurs, y compris les associations, et quelle que soit la taille de l'entreprise, sont concernés. Seuls les particuliers employeurs en sont dispensés. En cas d'employeurs multiples, un salarié déjà couvert par un contrat collectif de l'un des employeurs peut refuser de souscrire aux autres contrats. La couverture des ayants droit (enfants ou conjoint) n'est pas obligatoire.



La couverture collective obligatoire doit remplir les conditions suivantes :

- la participation financière de l'employeur doit être au moins égale à 50% de la cotisation (le reste à la charge du salarié)
- le contrat doit respecter un socle de garanties minimales (panier de soins minimum).

Il est toutefois possible de refuser, par écrit, d'adhérer à la proposition de l'employeur si vous bénéficiez de la CMUC, de l'ACS ou d'une complémentaire individuelle ou en tant qu'ayant droit par une autre couverture collective. Il vous faudra toutefois vérifier que cette faculté est prévue dans le dispositif mis en place par l'employeur.



* Les motards devront détenir sur eux ou dans un rangement de leur véhicule **un gilet de haute visibilité**, communément dénommé « gilet jaune » ou « gilet de sécurité ». Ils ne devront obligatoirement le porter que lors d'arrêts d'urgence afin d'améliorer leur visibilité. Des gants homologués sont également obligatoires

* Initialement les **détecteurs de fumée** devaient être installés dans les appartements et maisons avant le 09 mars 2015. Devant les problèmes d'indisponibilité, le législateur a repoussé la date limite au 1^{er} janvier 2016 pour l'installation. Tous les locaux à usage d'habitation sont concernés par cette obligation, qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires, d'immeubles collectifs ou de maisons individuelles, de locations saisonnières, de logements de fonction, que le logement soit vide ou occupé par le propriétaire ou un locataire. La loi n'impose l'installation que d'un seul détecteur de fumée par logement, sauf dans ceux à plusieurs niveaux où il en faut un par étage. C'est au propriétaire qu'il incombe d'installer ce dispositif à ses frais. Il peut donc le fournir au locataire qui se chargera de la pose, faire appel à un installateur, ou rembourser l'achat et la pose au locataire. L'entretien de l'appareil (changement de pile notamment) relève toutefois de l'occupant des lieux, donc du locataire dans certains cas.



Attention toutefois aux démarchages téléphoniques affirmant que des visites de contrôle des appareils sont obligatoires. Il s'agit d'un démarchage abusif, la loi ne prévoit aucune visite de contrôle de ce type.



Le congé de proche aidant

* La loi du 29 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement transforme le « congé de soutien familial » en **congé de proche aidant**. Elle élargit au-delà du cercle familial la liste des proches pouvant accompagner une personne âgée dépendante ou handicapée.

Le congé peut désormais aussi être pris en vue d'aider une personne âgée ou handicapée avec laquelle le salarié réside ou entretient des liens étroits et stables, et à qui il vient en aide de manière régulière

et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Ce congé de 3 mois, est renouvelable, mais ne peut excéder un an sur toute la carrière du salarié. Il pourra être pris à temps partiel ou fractionné par le salarié avec l'accord de l'employeur. Ce congé reste ouvert aux salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté dans l'entreprise. Il n'est ni rémunéré par l'employeur ni indemnisé par la sécurité sociale.

Un peu d'histoire...

La construction de notre commune de la 1ère guerre mondiale jusqu'à nos jours : 1919- 2015 (2^{ème} partie)

Après la Grande Guerre, la première élection municipale a lieu en 1919.

C'est **M. VERDIÉ Daniel** de la Garrigue qui est élu maire.

Bien que la situation économique ne soit guère brillante au lendemain de la guerre, le conseil municipal projette de lancer un vaste programme de routes communales pour relier le bourg et les villages à la route nationale 703.

Il est aussi question de construire un monument pour honorer la mémoire des enfants de Baladou morts pour la patrie. Il y aurait des subventions pour cela. Une commission est désignée pour étudier ce problème et le conseil municipal cherche un emplacement.

Mais M. Verdié démissionne de son poste de maire fin 1920.

Janvier 1921

M. LASCoux Eloi, de Bazalque est élu maire.

Il est à nouveau question au Conseil municipal du monument aux morts de 1914-1918 et de son architecture.

Certains souhaiteraient qu'il soit surmonté d'une croix, d'autres, par souci de neutralité religieuse y verraient plutôt un poilu en armes comme dans beaucoup de communes voisines. Le compromis fut trouvé par M. Edouard Verdou de Pomié, adjoint au maire, qui proposera la croix de guerre.

M. Eloi LASCoux fut élu sans interruption de 1921 à 1941 et ensuite de 1944 à 1971.

Ce qui marque le plus ses premiers mandats, c'est la construction d'une voirie communale reliant le bourg et les villages aux routes départementales et à la Nationale 703.

Les routes construites à partir des chemins vicinaux par des entreprises de travaux publics et quelques fois, avec l'aide de journées de prestation fournies par l'habitant, vont donner un autre visage à notre commune.

Faites pratiquement « à la main de l'homme », elles coutaient très cher car il n'y avait pas le matériel que nous connaissons aujourd'hui.

Elles vont progressivement désenclaver notre territoire et permettre à une circulation sans cesse grandissante d'avoir accès à nos habitations.

Il faut aussi mettre à l'actif de la municipalité durant cette période l'accompagnement de services et la construction de réseaux qui ont amélioré notre vie quotidienne : la poste rurale reliant toutes les communes au bureau de

poste de Martel et à la gare de Saint Denis pour l'acheminement et la distribution du courrier et surtout, à partir de 1930, l'électrification des campagnes réalisée par l'« Union Electrique Rurale », organisme semi public où la commune était impliquée. Cet organisme deviendra plus tard le Syndicat d'Electrification du Nord du Lot qui existe encore de nos jours.

Baladou, plus chanceuse que plusieurs communes voisines, sera desservie en totalité avant la IIème guerre mondiale. Les travaux ne reprendront qu'en 1946.

La IIème Guerre Mondiale arrive en 1939.

C'est à quelque chose près le même scénario de 1914 qui se reproduit.

De plus, après la débâcle et l'arrivée au pouvoir de l'Etat français, le conseil municipal de Baladou est dissout et remplacé par une délégation spéciale.

La commune va vivre au ralenti durant quatre ans alors que presque tous les mobilisés sont prisonniers en Allemagne.

A la libération en 1945 Eloi Lascoux retrouve son siège de maire.

Les pénuries et les conséquences économiques et humaines de la guerre vont perdurer jusqu'en 1948. Ensuite, les travaux d'équipement arrêtés en 1939 vont reprendre doucement.

Dans les années 1950, la cantine scolaire est construite attenante à la mairie ainsi qu'un préau pour l'école. Ce bâtiment projeté plusieurs fois dans le passé voit enfin le jour.

Le « goudron » utilisé en ville et sur les nationales arrive jusque chez nous. Progressivement nos routes communales seront goudronnées à raison seulement de quelques kilomètres par an car le coût est élevé.

Les travaux de goudronnage vont s'étaler sur plusieurs dizaines d'années jusqu'à nos jours car il faut renouveler régulièrement les revêtements si l'on veut maintenir les routes en bon état.

Un autre réseau important va être construit à partir des années 1967-1968 : l'adduction d'eau potable.

Deux syndicats maîtres d'œuvre vont se partager la commune : celui de Martel pour la plus grosse partie, et dont nous sommes toujours partenaires et celui de la moyenne Vallée de la Dordogne pour les Landes et le Pigeon. La commune sera totalement desservie en fin d'année 1971.

L'éclairage public dans le bourg en 1970 fût sans doute la dernière réalisation de la mandature d'Eloi Lascoux. Il « passera la main » en 1971 et il décèdera l'année d'après en 1972.

De 1971 à nos jours, trois maires se sont succédé :

- **Jean Marie LESTRADE** de 1971 à 1983
- **Jean Louis CLEDEL** de 1983 à 2008
- **Jean Philippe PAGEOT** de 2008 à nos jours

Bien des choses ont changé durant ces quarante dernières années et des services nouveaux ont vu le jour.

En 1974, la collecte des ordures ménagères va être organisée progressivement. D'abord en sac, les containers n'arriveront que plus tard pour étoffer ce service devenu indispensable.

En 1975, un programme d'élargissement et d'empierrement castiné des chemins ruraux non classés est lancé : 9 chemins en bénéficieront.

En 1977-1978 le regroupement pédagogique (RPI) de nos écoles avec celle de Cuzance est mis en place. S'il n'a pas permis de conserver notre école des grands très longtemps (jusqu'en 1984) il a été bénéfique pour nos enfants et il a permis de mettre en place un ramassage scolaire à domicile.

Le cimetière trop petit est agrandi dans les années 1980 et cet agrandissement est clôturé.

En 1984 la nouvelle municipalité décide de construire la salle des fêtes. Dans le même temps elle sera complétée par une salle pour les personnes âgées, baptisée salle « Bramel ». Mme Suzanne Bramel avait fait un don pour cette salle. Cet ensemble sera inauguré en 1987.

Dans le même temps la mairie s'installe dans la salle de classe : tout le premier étage est transformé en deux logements sociaux locatifs.

En 1987-1988 le conseil municipal vote le POS (Plan d'Occupation des Sols). Il s'agit d'un document qui détermine sur le territoire communal les zones agréées pour la construction ainsi que pour les différentes activités : agricoles, artisanales et environnementales. Il y a plus de cent hectares de terrain constructible à Baladou alors que dans les communes sans plan d'urbanisme la construction est limitée pour ne pas dire impossible. Ce POS censé au départ protéger les terrains agricoles a permis à beaucoup de maisons de se construire et à la commune de se développer.

C'est à partir de cette date que la courbe démographique de la population plutôt négative jusque là s'est inversée.

Dans les années 1992-1994, le CD 33 qui traverse notre bourg est déplacé devant l'église et le cimetière. Les réseaux électriques et téléphoniques sont mis en souterrain dans le bourg.

L'éclairage public est également refait et complété.

En 1997 un schéma de modernisation de l'école est adopté par le conseil municipal. Il comporte en plus de la salle de classe qui est rénovée, la construction d'un ensemble comprenant cantine scolaire avec cuisine équipée, salle multimédia, bloc sanitaire, préau et cave au sous-sol. Deux garages pour les appartements sont aménagés

A l'étage, un logement locatif est aménagé. Dans la même opération, le logement de fonction au dessus de la salle de classe est refait et il sera également destiné à la location. De ce fait, la commune dispose de quatre logements locatifs.

La cour de l'école est également refaite et agrandie ainsi qu'un parking sur l'arrière du bâtiment.

Cet ensemble sera inauguré le 1^{er} juillet 2000.

Le secrétariat de mairie, descendu de l'étage à la suite de la fermeture d'une classe, placé d'abord dans l'ancienne salle de classe, ensuite dans le hall de l'escalier, ne correspond plus aux besoins des services administratifs de la commune. Le conseil municipal, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, décide de construire un bâtiment au pignon sud de la mairie.

Ce bâtiment comprend un secrétariat composé de trois pièces au niveau de la salle municipale, une salle d'archives à l'étage et un garage atelier au sous sol côté route.

Dans le même temps, la citerne et la terrasse, inesthétiques et inutiles sont démolies et la salle de la mairie réhabilitée et équipée rationnellement. Le tout terminé, un ravalement des murs complète l'opération et donne à nos bâtiments communaux un aspect attrayant et soutenu.

Dans le même temps un parking est aménagé dans le terrain acheté à M. Colombet face à la mairie.

Avril 2008 : Elections municipales. **Jean-Philippe PAGEOT** est élu maire.

La mairie vient d'acheter la propriété de M. Lestrade. La maison est transformée en bibliothèque-médiathèque et deux salles sont aménagées à l'étage.

L'année suivante, après avoir démoli l'ancien atelier de charpentes métalliques, la nouvelle municipalité fait construire un multi services : café, restaurant, épicerie sur cet emplacement qui prendra le nom de « l'Atelier du Goût ».

Nous avons à nouveau un petit commerce et un lieu de convivialité à Baladou. Cet ensemble a été inauguré le 12 juillet 2014.

Baladou, parti de très bas en 1842 a mis longtemps pour « émerger ». La population après avoir chuté considérablement dans les années 1960-1970 a remonté.

Bien que tout cela soit fragile, nous pouvons être optimistes et continuer d'avoir de l'ambition pour notre commune.

Jean Louis CLEDEL

Quelques nouvelles de l'école...

Interview de Madame Sylvie Staub le jeudi 17 décembre à la bibliothèque de BALADOU

Les élèves de Baladou: Bonjour, nous sommes très contents de vous recevoir et de vous rencontrer dans notre bibliothèque. Quand et où êtes vous née ?

Sylvie Staub: Je suis née le 12 mai 1955 à Boulogne-sur-Mer dans le Pas de Calais.

Les élèves de Baladou: Avez-vous des enfants ?

Sylvie Staub: oui, j'ai 4 filles. La plus jeune a 18 ans et l'aînée a 34 ans.

Les élèves de Baladou: À quel âge avez-vous commencé à écrire des livres ?

Sylvie Staub: J'ai commencé à écrire, il y a 10 ans donc j'avais 50 ans.

Les élèves de Baladou: Pourquoi avez-vous choisi d'être auteure ?

Sylvie Staub: J'ai choisi d'être auteure car j'aime lire et écrire. J'aime aussi transmettre et partager des choses.

Les élèves de Baladou: Combien avez-vous fait de livres ?

Sylvie Staub: J'ai écrit 50 histoires dont 5 livres pour les petits (2 à 6 ans) et 3 gros romans.

Les élèves de Baladou: Combien de temps met-on pour rédiger un livre ?

Sylvie Staub: Cela dépend, il faut environ 3 mois pour les petits livres et un an pour les romans. C'est beaucoup de travail de recherches avant de se lancer dans l'écriture.

Les élèves de Baladou: D'où vous viennent toutes ces idées ?

Sylvie Staub: Je ne sais pas. J'ai beaucoup d'imagination et je lis beaucoup.

Les élèves de Baladou: Est-ce que c'est facile d'écrire un livre ?

Sylvie Staub: C'est un plaisir, il ne faut pas se forcer, il faut avoir l'esprit libre et se laisser aller.

Les élèves de Baladou: Est-ce que vous écrivez uniquement des histoires pour les enfants ?

Sylvie Staub: Oui, car j'ai gardé l'esprit de mon enfance et j'aime énormément le contact avec les enfants.

Les élèves de Baladou: Est-ce que c'est vous qui dessinez les illustrations ?

Sylvie Staub: Cela dépend, j'ai dessiné pour « Serigne le pirate », je prends des cours de dessin. Sinon, je travaille avec des illustrateurs car j'aime beaucoup le travail d'équipe.

Les élèves de Baladou: Est-ce que vous lisez les histoires aux enfants ?

Sylvie Staub: Oui, je lis beaucoup d'histoires aux enfants. Dans le cadre d'une association, je vais lire dans les écoles.

Les élèves de Baladou: En classe, nous avons lu avec notre maîtresse plusieurs histoires que vous avez écrites: Sérigne le pirate, Le secret du parc animalier de Gramat, La princesse Gnan Gnan, Premier jour d'école, Drôle de rencontre et Frères et sœurs de lait.

Est-ce que vous êtes déjà allée au parc animalier de Gramat ?

Sylvie Staub: Oui j'y suis allée des dizaines de fois, avec mes enfants, puis mes petits enfants. Mais la grotte dont je parle dans mon histoire, n'existe pas en vrai !

Les élèves de Baladou: Êtes-vous déjà allée dans la grotte où il y a les mains et les griffes ?

Sylvie Staub: Non, elle n'existe pas non plus !

Les élèves de Baladou: À quel âge arrête-t-on d'écrire des livres ?



Sylvie Staub: Je ne sais pas. Je pense que l'on peut continuer tant que l'on veut et qu'on a du plaisir à écrire.

Les élèves de Baladou: Pouvez-vous nous lire le livre « Premier jour d'école » ?

Sylvie Staub: Oui, je peux vous le lire!!!

Les élèves de Baladou: Merci d'avoir répondu à toutes nos questions. A bientôt.



Une intervenante passionnée...



...Des élèves passionnés

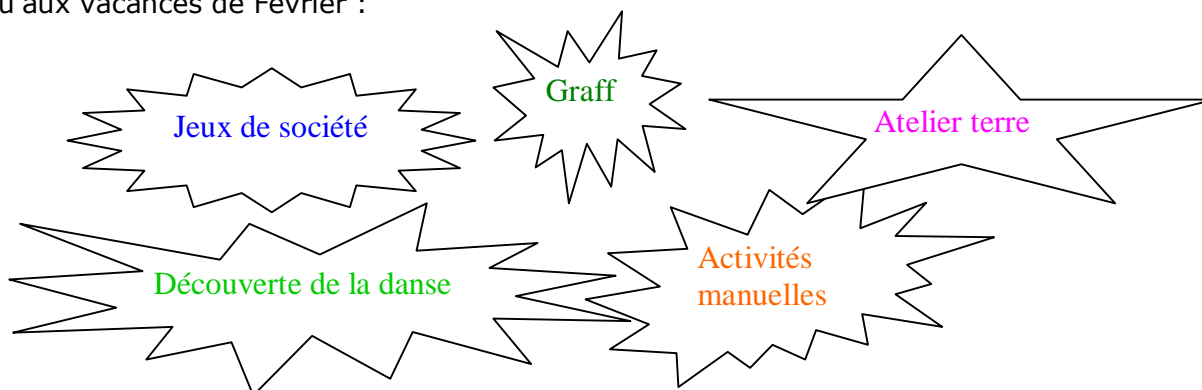
Cette année, nous sommes 22 élèves à l'école de BALADOU, 15 CE2 et 7 CM1. Nous remercions la mairie qui a financé notre rencontre avec Mme Staub à la bibliothèque. Cela a été un moment de partage très enrichissant.

Nous souhaitons une très bonne année 2016 à tous les lecteurs du « Petit Baladin ».

Les élèves et leur enseignante.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Voici les activités proposées par le Rionet aux enfants scolarisés à Baladou du 4 janvier jusqu'aux vacances de Février :



Ces activités ont lieu à l'école ou à la salle des fêtes de 15h30 à 16h30 les mardis, jeudis et vendredis.

La mairie prend en charge financièrement ce service. Une cotisation annuelle de 5€ est demandée par famille pour l'inscription à l'association du Rionet, cette participation symbolique permet à l'association de bénéficier d'aides de la CAF.

Association des Parents d'Elèves

Le repas de Noël des élèves de Baladou et Cuzance a été réalisé par les cantinières des 2 communes et dégusté à la salle des fêtes de Baladou le jeudi 10 décembre dernier.



Les enfants
au pied du sapin et les deux enseignantes

Prochain évènement de l'association des parents d'élèves : le loto des écoles. Il sera organisé le samedi 30 janvier à 20h30 à la Maison de la Truffe de Cuzance. De nombreux lots sont à gagner : repas au restaurant, électroménager, quart de chevreuil, produits fermiers, entrées dans des sites touristiques etc.

Venez nombreux tenter votre chance et passer une soirée conviviale.

Comité des fêtes

C'est avec le même enthousiasme que pour la préparation de la grande fête de Baladou que les jeunes et moins jeunes se joignent à moi pour vous souhaiter

UNE TRES BONNE ANNEE 2016.

Pour mémoire, il vous est rappelé que cette année la fête de Baladou se déroulera ainsi :

- ✓ samedi 13 août 2016 par un marché gourmand ... avec DJ en soirée...
- ✓ un bal le dimanche 14 août au soir
- ✓ Et la grande fête de Baladou le lundi 15 août

Avec l'après-midi son cirque, la course de caisse à savon, puis à 19h l'apéritif suivi du repas traditionnel ; la soirée se poursuivra par un bal qui sera illuminé par le grand feu d'artifice.



Photos de la course
de caisses à savon
août 2015



Le secrétaire
Michel GAUCHER

Soirée téléthon

Accor'danse

Ce fut une agréable soirée en clôture de la journée Téléthon qui a permis de réunir 130 personnes, soirée au cours de laquelle

- les chanteurs ont pu chanter
- les danseurs ont pu danser
- et tous ont pu déguster les moules-frites préparées par nos « professionnels » de la commune.

Plusieurs personnes extérieures à la commune ont fait remarquer l'aspect intergénérationnel de cette soirée. « Rares sont les manifestations du style soirée dansante où toutes les générations peuvent participer, du petit chanteur de 7 ans, aux jeunes, parents et grands-parents. »

Quant aux jeunes, bravo à eux, appréciés de tous, bons serveurs et bons chanteurs. Peut être sont-ils venus avec une petite arrière pensée fort légitime... « Qu'allons nous faire parmi... non les plus âgés... mais les moins jeunes » Eh bien ! « Nous nous sommes bien plu, vous n'êtes pas ringards ». L'auteur de ces paroles fort réconfortantes se reconnaîtra en lisant le petit baladin et nous l'en remercions chaleureusement.

Mais vers 2 heures l'animateur, DJ Philippe a dû ranger son matériel car il a bien fallu passer du micro au manche à balai.

La recette de cette dernière manifestation de la journée (850 euros) a ainsi pu compléter celles des participations marche et vélo de l'après-midi ainsi que du point dons.

Plaisir et générosité ne sont pas incompatibles.



et

Baladou Animations

Comme tous les ans, Accor'danse, le Comité des fêtes, Baladou Animations et Baladou Gym ont organisé la journée du Téléthon le samedi 12 décembre. Cette année, une nouveauté était proposée avec trois randonnées à vélo sur la commune. Les marcheurs quant à eux pouvaient choisir plusieurs distances de parcours et un goûter attendait les 31 participants.

Le point dons a recueilli 348€, le repas et les animations 850€.
Merci à tous les bénévoles et donateurs.

Le 26 juin Baladou animations vous invite au vide grenier, à l'expo de peintures et de photos.

Les membres de l'association vous souhaitent une bonne année et beaucoup de bonheur.

Pomié en fêtes et Baladou Gym



Dimanche 29 mai 2016, **Pomié en Fête & Baladou-Gym**
vous proposent une matinée sportive sur les chemins Baladins
Rendez-vous à la salle des fêtes de la Mairie de Baladou à 9h00

Ouvert à tous

Selon votre endurance vous opterez pour :

- **un trail** de 15 ou 8 kms proposé par **Pomié en fête**
Licenciés ou certificat médical obligatoire
Renseignements et inscriptions :
06 25 27 26 80 ou trailbaladin@gmail.com



- **l'une ou l'autre des deux marches** de 15 ou 8 kms proposées par **Baladou-Gym**
Renseignements : baladou-gym46@orange.fr ou inscriptions sur place



Inscriptions : 10 € pour le TRAIL

5 € pour la MARCHÉ

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE
(saucisses, frites)

Généalogie

Les réunions ont lieu chaque premier vendredi du mois de septembre à juin à 18 heures à l'étage de la bibliothèque.

Pour plus de renseignements contactez Jean-Claude MAZOT, responsable de l'association au 05.65.10.98.11 ou 06.87.69.36.59.

Cours d'informatique

Une personne bénévole propose des cours d'informatique chaque mardi matin de 10h à 11h et jeudi après-midi de 14h à 15h30 (hors vacances scolaires) à l'étage de la bibliothèque. Ces séances sont dispensées par Michel BERGÉ depuis plusieurs années pour le plus grand plaisir de ses élèves, mais leur nombre n'est pas limité et vous pouvez toujours vous y faire inscrire.

Cours d'espagnol

Une nouvelle Baladine d'origine argentine propose, gratuitement, d'initier les volontaires à cette langue étrangère.

La première séance s'est tenue le 30 novembre dernier.

Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à vous joindre au petit groupe d'élèves le lundi matin dès 10h à l'étage de la bibliothèque et rencontrer Gisèle Millet, votre guide dans cet apprentissage.



Bénévoles débroussailleurs

L'équipe de bénévoles organise, chaque année au printemps et à l'automne, un « nettoyage » des chemins de randonnées de la commune. Par tradition, le groupe de bénévoles entreprend ce travail le jeudi matin avec un départ à 9h devant l'église. Une semaine par an est également consacrée à cette tâche : pour 2016 ce sera du samedi 14 mai au samedi 21 mai.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Armez-vous de vos bras, sécateurs et autres engins de jardinage, débroussailleuse..... et aussi de bonne humeur.

Renseignements au 06.26.60.19.21

Cartes postales humoristiques

Ces cartes proviennent de l'ancienne épicerie de Baladou, chez Mme COULIÉ



Dates à retenir

Samedi 30 janvier	Loto des écoles à 20h30 à la maison de la Truffe à Cuzance	Association des parents d'élèves Baladou-Cuzance
Dimanche 31 janvier	Vœux de la municipalité	Mairie
Samedi 13 février	Soirée Crêpes	Accor'danse
Samedi 12 mars	Belote	Pomié en fêtes
Samedi 19 mars	Commémoration guerre Afrique du Nord	Mairie
Dimanche 08 mai	Commémoration 2 ^{nde} guerre mondiale 1939/1945	Mairie
Samedi 14 mai au samedi 21 mai	Débroussaillage	Débroussailleurs bénévoles
Dimanche 29 mai	Trail baladin et marche	Pomié en fêtes et Baladou Gym
Samedi 18 juin	Repas de fin d'année	Accor'danse
Dimanche 26 juin	Vide Grenier Expo peintures et photos	Baladou Animations



TRANSPORT A LA DEMANDE

Tous les mercredis pour Martel et tous les vendredis pour Souillac
Un euro vous sera demandé



Collecte des ordures ménagères :

Hiver : mardi
Eté : lundi et vendredi

Collecte des recyclables :

Hiver : jeudi semaine impaire
Eté : mardi



site de Baladou: baladou.fr

BIBLIOTHEQUE

Mardi de 9 h 45 à 10 h 45
Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
Samedi de 10 h à 12 h

Ouverture de la Mairie au public

MARDI: 14h - 18h

MERCREDI: 9h - 12h

JEUDI: 14h - 19h

Les élus reçoivent le samedi matin sur
rendez-vous

Tél: 05.65.37.30.68

Courriel : mairiebaladou@gmail.com